



CTS DU 07/09/2022

COMMUNIQUE

Mercredi 7 septembre se tenait le CTS du siège avec un ordre du jour particulièrement fourni.

Charte des temps du siège

Suite à l'intervention de **FO JUSTICE**, il a été décidé de consolider et compléter la charte des temps expérimentale en y intégrant et déclinant les spécificités de certains services notamment en matière de permanences et d'astreintes.

La Direction s'engage à convoquer un CTS courant novembre afin d'entériner avant la fin de l'année la charte des temps expérimentale.

La Direction ajoute qu'en collaboration avec les chefs de département, le respect de la charte de temps et notamment des plages horaires de travail sera particulièrement surveillé afin de limiter les abus.

Travaux de modernisation du siège

- *Sécurisation du bâtiment*

La Direction nous précise qu'à partir de septembre, la préparation du chantier de sécurisation de la DISP va débuter. Les travaux commenceront pendant les vacances de la Toussaint. Des nuisances sonores sont à prévoir pendant plusieurs jours.

Ces travaux se concentreront sur le hall de la DISP mais aussi sur sa périmétrie (portails, façades). Pendant quelques temps, l'accès piéton se fera ainsi sur la rue des fournières.

Le DAI pilotant les travaux nous annonce une fin de chantier en mars 2023.

FO JUSTICE a également interrogé la Direction sur la sécurisation des bureaux et le planning envoyé aux agents début août.

La Direction nous indique que malgré le retard, les travaux de câblage sont en cours. Cela participe à la sécurisation des données sensibles gérées au siège. Le système d'accès de la DISP sera mutualisé afin de limiter l'utilisation du nombre de cartes.

FO JUSTICE a réitéré également sa demande de sécurisation de l'ARPEJ et du DAI par le biais de l'installation d'une caméra dans les différents halls d'accès.

- *Le Pavillon du DBF*

Les travaux ont pris du retard. Les agents seront placés dans des modulaires de qualité qui seront livrés avant la fin de l'année.

Le déménagement de la base cyno est prévu mi 2023.

La Direction nous précise son souhait de voir, dès que possible, les agents du Parc Médicis revenir à proximité du siège dans un second bâtiment jouxtant l'actuel.

Plan Equité pour le siège

La DRH nous indique que ses équipes sont fortement mobilisées sur ce sujet avec une charge de travail conséquente.

Le travail de suivi des absences injustifiées et des arrêts maladies nous a été présenté par le département des RH.

La Direction nous précise que les agents du siège ne sont pas soustraits du dispositif et seront traités comme n'importe quel agent de la DISP de PARIS : « ni plus ni moins ».

FO JUSTICE a demandé à la Direction, dans un souci d'information et de transparence, que les règles de transmission des pièces justificatives d'absence soient rappelées à l'ensemble des agents du siège.

Elections professionnelles

Le vote se fera pour la première fois de manière électronique. A ce titre, le bureau de l'URSEP est déjà mobilisé sur la fiabilisation des données administratives d'Harmonie (il reste quelques cas résiduels). Un recensement des stands de vote en établissement est en cours. Pour la DISP, 2 salles seront mises à disposition pour accompagner les agents (siège et Médicis).

FO JUSTICE indique que beaucoup d'agents nouvellement affectés n'ont pas de compte ENSAP permettant le vote électronique.

La Direction propose une communication sur les réseaux sociaux en plus de la campagne d'affichage déjà réalisée.

La DRH nous indique que les premiers tests de « votes à blanc » réalisés dans d'autres DISP se sont révélés positifs.

Questions diverses

Un travail de désencombrement des couloirs et des bureaux a été initié sur l'ensemble du siège. Ce travail va se poursuivre avec le recrutement de personnels dédiés au tri et rangement de la salle des archives.

FO JUSTICE insiste sur le souhait de sensibiliser les agents à la dématérialisation.

FO JUSTICE remercie l'ensemble des participants pour la richesse des échanges sur toutes ces thématiques et ne peut que s'étonner de l'absence d'une autre organisation syndicale qui se dit pourtant représentative des personnels.

Adresse du Bureau local : 3 avenue de la Division Leclerc
94260 Fresnes

Mail : dispparis@fojustice.fr

Tel : 0754839845

SLP FO Justice DISP PARIS
Le : 08/09/2022

